

**Procès Verbal de la réunion du Groupe National Multipartite ou GNM
Mauritanie, de Fisheries Transparency Initiative (FiTI),
Nouakchott, le 15/03/2017.**

L'an deux mille dix sept et le mercredi quinze mars à 11 heures, s'est tenu une réunion du Groupe National Multipartite (GNM) Mauritanie de Fisheries Transparency Initiative (FiTI), dans la salle de réunion du Ministère des Pêches et de l'Economie (MPEM), sous la supervision de son Président Monsieur Abass SYLLA.

Etaient présents

La liste des présents est jointe en annexe 1

L'objectif de la réunion :

La rencontre qui se veut une prise de contact, a pour objectif global de faire approuver le nouveau secrétariat par le GNM et partager les lignes directrices et standards de la FiTI avec les membres du Groupe et éventuellement les amender et les faire valider en prenant en compte le contexte mauritanien.

Le projet d'ordre du jour de la réunion comportait les points suivants :

1. Prise de contact, approbation et introduction du nouveau secrétariat du GNM ;
2. Examen d'une proposition de la mission du secrétariat et de sa portée;
3. Amendement et validation du projet de lignes directrices/standards de la FiTI ;
4. Questions diverses.

Déroulement

Après avoir constaté que le quorum est atteint, le président a introduit la réunion en rappelant le rôle pionnier de notre pays dans la FiTI. Il a ensuite conceptualisé la FiTI en soulignant l'engagement de notre pays et rappelé les grands événements marquant la mise en place de l'initiative sur la transparence dans le secteur des pêches en Mauritanie.

Le Président du GNM, a informé que la FiTI Mauritanie est en avance par rapport à la FiTI internationale, notamment en ce qui concerne la réflexion menée en vue de l'élaboration de TDRs et Règlement Intérieur (RI) pour le Secrétariat national.

Considérant que le draft de TDRs en cours de finalisation par le secrétariat de FiTI international constitue le cadre pour les GNM dans les pays, l'ordre du jour a été amendé et validé, conformément à ce qui suit :

- Validation du secrétariat ;
- Partage et information sur les lignes directrices et standards FiTI ;
- Questions diverses (Budget GNM, Participation à la 2^{ème} réunion Internationale FiTI prévue en Indonésie en Avril 2017, etc.)

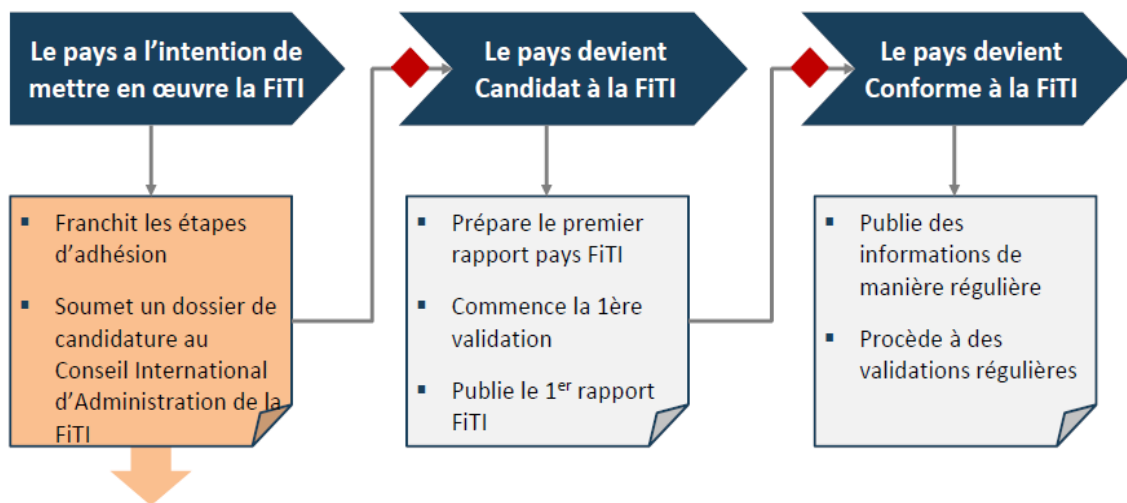
Ensuite, un tour de table a permis de présenter les membres du GNM les uns aux autres et par conséquent d'introduire le nouveau secrétariat assuré par Monsieur Lamine CAMARA, Directeur de l'Aménagement des Ressources et des Etudes au MPEM.

A l'entame des points inscrits à l'ordre du jour, le GNM a pris acte de la désignation du nouveau secrétariat et qu'il a validé.

Le second point de l'ordre du jour a été introduit par le secrétariat qui a fait une présentation power point dont l'intitulé est : « **Note d'orientation pour les pays visant à mettre en œuvre la FiTI : Les étapes d'adhésion** »..

Dans son exposé, le secrétariat est revenu sur étapes à franchir selon qu'un pays est candidat, a l'intention de mettre en œuvre FiTI et quand est ce qu'il est considéré conforme.

Le conceptogramme ci-dessous donne une synthèse des différentes étapes :



Le présentateur a ensuite rappelé que l'adhésion est un processus qui comporte au total, six étapes préalables. Pour qu'un pays soit éligible à l'adhésion à FiTI, il doit satisfaire aux six étapes avant de soumettre un dossier de candidature au Conseil d'Administration International de la FiTI, à savoir:

- ETAPE 1 : Engagement Public
- ETAPE 2 : Environnement Propice à la Participation des Parties Prenantes

- ETAPE 3 : Ministère en charge de la Mise en OEuvre de la FiTI et Haut Responsable en Charge de la Mise en OEuvre de la FiTI
- ETAPE 4 : Groupe National Multipartite de la FiTI
- ETAPE 5 : Secrétariat National de la FiTI
- ETAPE 6 : Plan de travail

Par rapport à la Mauritanie, le processus se situe à l'étape 5 qui est désormais franchie avec la validation du secrétariat qui est intervenue ce jour suite à la tenue de la présente réunion du GNM Mauritanie.

Les discussions qui ont suivi la présentation se sont focalisées sur les questions qui suivent :

- Création, mise en place et fonctionnement du secrétariat du GNM/Mauritanie ?
- Le mode de prise de décision du GNM (Consensus ou Vote) ?
- Qu'est ce qu'on met derrière le vocable « politique de remboursement » ?

En réponse à ses questions, il a été souligné que la création du secrétariat est instituée par un arrêté conjoint du Ministre de l'Economie et des Finances, et du ministre des Pêches et de l'Economie Maritime. Sa mise en place est devenue effective avec la désignation par le MPEM du Directeur de la DARE et puis validation par le GNM.

En ce qui concerne le mode de prise de décision du GNM, la note d'orientation pour les pays visant à mettre en œuvre la FiTI, précise que le consensus est privilégié dans toute prise de décision. Cependant, en cas d'absence de consensus, il est procédé au vote pour trancher certaines questions posées au GNM.

« politique de remboursement » : traduit de l'anglais, cela englobe toutes les dépenses qui concernent le fonctionnement du secrétariat en termes de budget (papeteries, outils informatiques, etc.), de jetons de présence pour les participants mais également la prise en charge des participants venus de hors Nouakchott ou le lieu de tenue de la session du GNM (remboursement transport et per diem, etc.).

Dans les points divers, la question de la participation du GNM/Mauritanie à la réunion internationale FiTI prévue en Indonésie a été évoquée. A ce sujet, le Président a informé que les organisateurs n'ont pas encore dévoilé leur programme.

Il est cependant envisageable que la participation de la société civile soit à la charge des organisateurs comme ce fut le cas lors de la réunion de Nouakchott de 2016.

Conclusion et recommandations

La réunion du GNM tenue en Mars 2017 au MPEM, a permis une prise de contact entre les membres du Groupe. L'approbation du nouveau secrétariat du GNM a permis de franchir une étape supplémentaire dans le processus d'adhésion de notre pays à FiTI international et de mieux réfléchir sur les prochaines étapes et la préparation de la participation de la Mauritanie à la seconde réunion internationale prévue à Bally.

Fort de ce succès et dans le souci de maintenir la position d'avant garde de notre pays dans FiTI, le GNM recommande :

- Préparer et faire valider les TDRs du secrétariat ainsi que son Règlement Intérieur, dès la finalisation du canevas par secrétariat international de FiTI ;
- Diffuser/partager les documents statutaires du GNM avec tous ses membres ;
- Se rapprocher du secrétariat de ITIE Mauritanie, afin de capitaliser leur expérience en matière de recherche de financement et de prise en charge des participants aux réunions (budget, jetons de présence, etc.)
- compte tenu de l'ampleur de la tâche assignée au secrétariat du GNM, il est utile de le faire appuyer par un bras technique bien imprégné de ce genre d'appui.
- Enfin, relativement à la participation de notre pays à la réunion de Bally, il serait valorisant de faire participer des personnes ressources ayant contribué à donner corps au FiTI en Mauritanie.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président a levé la séance à 14 heures.

Pour la société civile

Nedwa Mint NECH

Pour l'ordre des avocats

Sidi Ahmed O/ TALEB AHMED

Le Président

Abas SYLLA